

(Du 30 mai 1952)

Le Conseil fédéral a nommé M. Hans Finsler, photographe, à Zurich, en qualité de membre de la commission fédérale des arts appliqués, en remplacement de M. E. Streiff, décédé.

9812

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

Le tableau, dressé conformément à l'article 5, 4^e alinéa, de l'ordonnance d'exécution du 27 mai 1924/6 décembre 1948 de la loi fédérale sur les loteries, des autorisations accordées en 1951 par les cantons pour des loteries et des entreprises analogues aux loteries visant un but d'utilité publique ou de bienfaisance, est en vente à l'office soussigné au prix de 2 francs, plus le port.

Berne, le 30 mai 1952.

9812

Département fédéral de justice et police
Division de police

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

Le bureau soussigné a publié une édition du

CODE PÉNAL SUISSE

avec les modifications intervenues jusqu'au 1^{er} février 1951.

Le prix en est de 2 francs, plus le port et les frais de remboursement (frais pour 1 exemplaire: 25 centimes).

Compte de chèques: III/520

8701

Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale

ASSURANCE - MALADIE

L'office fédéral des assurances sociales vient de faire paraître dans les statistiques de la Suisse (235^e fascicule, série Pa 3 1951) une étude sur l'assurance-maladie.

Ce fascicule fait suite à celui qui portait le titre: « Caisses-maladie suisses et caisses d'assurance contre la tuberculose 1938 à 1943 », et rencontrera certainement le même accueil favorable. On peut se le procurer auprès du *bureau fédéral des imprimés et du matériel à Berne*; il a pour titre:

Caisses - maladie suisses
et
Caisses d'assurance contre la tuberculose
1944 à 1948

Contenu : Principes et méthode appliquée — Statistique administrative — Statistique de la morbidité — Statistique des frais médico-pharmaceutiques — Statistique des accouchements — Statistique de l'assurance-tuberculose.

Le fascicule, imprimé en format normal A 4, contient un texte en allemand et en français, 69 tableaux et un appendice de 18 graphiques.

Prix : 8 francs.

9161

Office fédéral des assurances sociales

Le bureau soussigné a publié une édition de la

LOI FÉDÉRALE SUR LA POURSUITE POUR DETTES ET LA FAILLITE

avec les modifications intervenues jusqu'au 1^{er} février 1950. Cette édition contient en outre la loi fédérale du 29 avril 1920 sur les conséquences de droit public de la saisie infructueuse et de la faillite.

Le prix du recueil est de 1 fr. 70, plus le port et les frais de remboursement (frais pour 1 exemplaire: 25 c.).

Compte de chèques: III/520

189

Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale

PLACES

Les traitements indiqués ci-dessous correspondent aux traitements de base prévus par la loi du 24 juin 1949 sur le statut des fonctionnaires. Ils ne comprennent ni l'allocation de renchérissement de 10 pour cent, ni les autres allocations légales

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Bureau fédéral de statistique, Berne	Statisticien	9364 à 13 455	15 juin 1952 [3...]	Etudes universitaires complètes en sciences actuarielles. Connaissance approfondie de la statistique théorique et appliquée
Direction des constructions fédérales, Berne 3	Inspecteur des constructions fédérales à Lausanne	à convenir	30 juin 1952 [3..]	(*)
(*) Architecte diplômé ou technicien-architecte. Avoir une grande expérience dans la construction des bâtiments. Langue maternelle: le français. Savoir l'allemand. Entrée en service si possible le 1 ^{er} novembre 1952.				
Indiquer prétentions de salaire et joindre une photographie au curriculum vitae				
Direction des douanes à Bâle	Contrôleur au bureau principal des douanes à Aarau	7727 à 11 818	15 juin 1952 [1.]	Les candidats doivent avoir au moins le rang de vérificateur de l'administration des douanes
Direction des douanes à Schaffhouse	Inspecteur d'exploitation auprès de la direction d'arrondissement des douanes à Schaffhouse	10 636 à 14 727	15 juin 1952 [1.]	Connaissance complète du service des douanes; aptitude à faire des inspections dans le service d'exploitation
Direction du II ^e arrondissement des chemins de fer fédéraux à Lucerne	Ingénieur de I ^{re} ou de II ^e classe à la division des travaux (section des ponts) du II ^e arrondissement des chemins de fer fédéraux		16 juin 1952 [2..]	(*)
(*) Etudes universitaires complètes d'ingénieur civil. Spécialiste en statique. Expérience pratique dans le domaine des constructions en acier ou en béton armé, ou encore dans celui des constructions massives.				
9312				

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1952
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	23
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	05.06.1952
Date	
Data	
Seite	294-296
Page	
Pagina	
Ref. No	10 092 765

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.